

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Post-marché – Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Post-marché – Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 004-15

Le 13 janvier 2015

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE
DISCIPLINE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

BMO NESBITT BURNS INC.

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tiendra une audition devant le Comité de discipline de la Bourse, à compter du 27 janvier 2015 à 9 h, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à BMO Nesbitt Burns Inc. (BMO), un participant agréé de la Bourse, et à MM. Benjamin Wayne Carter, Robert James Galvin and John David Mansfield, personnes approuvées par la Bourse et employés de BMO au moment des faits reprochés.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.
Salle du conseil
800, square Victoria
4^e étage
Montréal (Québec)

La plainte disciplinaire émise par la Bourse allègue que les 10 et 13 septembre 2012, BMO et M. John David Mansfield auraient contrevenu aux articles 6374 et 6380 des Règles de la Bourse, ainsi qu'aux procédures opérationnelles afférentes, lors de l'exécution de deux (2) applications en ne respectant pas la priorité chronologique des ordres. La plainte disciplinaire allègue également que MM. Robert James Galvin et Benjamin Wayne Carter auraient contrevenu aux mêmes dispositions lors de l'exécution d'une (1) application, respectivement les 10 et 13 septembre 2012.

Les auditions devant le Comité de discipline de la Bourse sont publiques, sous réserve des cas prévus à l'article 4154 des Règles de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^e Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514-871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

Pauline Ascoli
Vice-présidente
Affaires juridiques, produits dérivés